

NUMERO 11 – JUILLET 2019

Journal communal de Coincy

Retrouvons l'envie de vivre ensemble !

Dans ce numéro

- Le mot du Maire
- Le point : plateforme Lidl
- Travaux rue Principale
- Initiation secourisme
- Réglementation routière
- Recensement 2019
- Fête des voisins
- Etat civil
- Randonnée Coincy
- Raid Amazones
- Abonnement aux informations de la mairie

Le mot du Maire

Après plus de 5 ans de mandat, il est important de garder le cap que nous nous sommes fixé depuis le début. L'heure n'est pas encore au bilan, il reste du travail pour mener à bien nos engagements initiaux de 2014. Au gré des besoins, voire des opportunités, nous faisons évoluer nos projets tous en respectant les finances communales.

Quelques points forts pour l'année 2019 : le projet qui nous tient à cœur est l'intégration paysagère de la base logistique Lidl dans notre environnement et, parallèlement, l'élimination des nuisances sonores provenant de ce site, inadmissibles et exaspérantes pour un certain nombre d'administrés.

Le conseil municipal a entériné un programme de travaux pour cette année, en particulier :

- la réfection des enrobés d'une grande partie de la rue des Vignes, y compris le croisement avec la rue de Saint Agnan.
- l'installation prochaine d'un abribus pour les élèves en attente du passage du bus dédié aux regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI). Le Conseil Départemental nous refuse la subvention demandée, nous le réaliserons malgré tout.
- la création d'une aire de jeux pour les jeunes enfants, un espace ludique. Un rappel : 2014 = 3 enfants en maternelle, 2019 = 11 élèves en maternelle et 11 en primaire, un sympathique rajeunissement de la population qui nécessite des investissements appropriés.

Nos actions et nos décisions doivent être tournées vers un seul objectif : le bien-être des coignaciennes et des coignaciens. C'est pour cela que nous avons été élus.

Je vous souhaite d'excellentes vacances et, à ceux qui ne partent pas, de bien vivre de bons moments autour de Coincy et dans notre région Grand-Est – Lorraine

Bonne lecture à tous.

Bien cordialement

Le Maire, Michel HERENCIA



Le point : plateforme Lidl

Cela fait bientôt 6 ans que nous sommes aux affaires de la commune de Coincy. Une majeure partie des administrés nous ont élus parce que nous étions contre la construction de cette base logistique dans notre environnement rural, à 150 mètres de nos premières maisons.

Cela fait 5 ans que la Société Lidl a obtenu son arrêté préfectoral d'exploitation en date du 11 février 2014, alors même que depuis le début de la connaissance de ce projet, nous contestions, entre autres, l'insertion paysagère.

Cela fait 5 ans que nous nous battons pour aboutir à une élimination des nuisances sonores et visuelles résultant de l'implantation de cette plateforme logistique.

A ce jour qu'en est-il ?

Trois réunions ont eu lieu tout récemment :

- réunion, en préfecture, du bureau de la Commission de Suivi de Site Lidl pour élaborer l'ordre du jour des points principaux à évoquer en CSS.

- réunion, en mairie de Coincy, du groupe de travail chargé de définir le projet d'insertion paysagère, avec une présentation de l'Agence de Paysage et d'Urbanisme Durable AMPLITUDE, mandatée et financée par Lidl, en présence des représentants de la Société Lidl, de la CCHCPP et de l'association AGIPECE.

- réunion, en préfecture, le 7 juin, de la Commission, présidée par Monsieur Courty de l'Unité Départementale de la DREAL.

Un premier point a été fait sur l'acquisition des parcelles, ce qui a pris un certain temps pour convaincre, avec parfois des indivisions compliquées. Aujourd'hui c'est un succès : sur 2ha30ares, une parcelle de 3ares nous a été refusée et il y a eu un revirement pour une parcelle de 5ares à la signature chez le notaire ! Peu importe, cela ne change pas grand-chose.

Lors de cette réunion, nous avons obtenu que AMPLITUDE présente le projet d'insertion paysagère ce qui a été très bien fait puisque l'adhésion au projet a été unanime. Le Président de la CCHCPP a déclaré : « ce projet correspond à la Trame Verte et Bleue du SCoTAM initiée par la communauté de communes ». Bien sûr, un travail en amont avait été fait par la commune de Coincy dans le cadre des inscriptions à appel à projet d'amélioration des paysages.

Cette étude doit être affinée, des coûts doivent être estimés. D'ores et déjà, Lidl dit « ne pas être banquier ». Reste le principe du « pollueur payeur ». Il y a aussi le principe de « à qui cela rapporte ... » ! Il ne faut pas oublier que Coincy a investi dans les terrains nécessaires à ce beau projet environnemental. Restons optimistes, je pense qu'il y a de la bonne volonté des différentes parties.

Un signe : Monsieur Eric Gulino, Maire de Ogy-Montoy-Flanville, s'est engagé à participer financièrement à hauteur de 15 000 € pour la plantation d'arbres.

Nous présenterons ce projet aux administrés avant la fin d'année lors d'une réunion publique afin que tous les cossignaciens puissent s'exprimer, car chacun est concerné par la protection de notre environnement.

Autre point (noir) : les nuisances sonores.

Des engagements avaient été pris par Lidl en 2018. A ce jour, rien de concret, c'est toujours en phase d'étude... Pour les quais côté Coincy, des tests prochains devraient être réalisés.... Lidl s'appuie sur la réglementation pour estimer ce qui est acceptable. Mais il y a ce qui est perceptible et inadmissible pour nous : les (TAR) tours aéroréfrigérantes produisent des sifflements de jour comme de nuit, particulièrement insupportables en été quand les administrés en zone sud-sud-est du village veulent profiter de leur terrasse, de leur jardin, de leur maison avec les fenêtres ouvertes.

Que propose Lidl ? Rien de précis : des écrans, des capotages, des pièges à sons. Là encore, aucun engagement sur un planning de travaux n'a été pris ... Aux riverains de se manifester. Il faut adresser vos plaintes à la DREAL, avec copie à la mairie, à l'association Agipece qui est active. Préciser les faits lieux, dates, heures, nature origine. Les paroles ne servent à rien, les écrits restent...

Dernier point : la sécurité routière, les franchissements des STOP aux sorties des parkings de la plateforme logistique.

Après plusieurs démarches auprès des services de gendarmerie, il nous a été dit que les STOP étant sur une propriété privée les infractions ne peuvent pas être verbalisées... ! Néanmoins, dans le cadre d'une note interne du 7/05/2019, la Direction Régionale Lidl a informé son personnel et les chauffeurs « que des contrôles de Police / Gendarmerie ont été demandés et qu'ils seront régulièrement effectués ».

Il nous a été dit aussi que les 50 km/h n'étaient pas forcément respectés, y compris par des habitants de Coincy !



Travaux rue Principale

Les travaux de réhabilitation de la contre-allée de la rue Principale sont terminés. Toutefois un aménagement complémentaire de l'espace vert de la dernière butte est prévu à l'automne. La facture s'élève à 181 678,34 € y compris la maîtrise d'œuvre. Pour ce qui concerne la subvention accordée par le Département elle a été ramenée à 25 864 € sur 40 000 € par proportionnalité entre le coût prévu de 257 000 € et le coût réel.

Initiation secourisme

A l'initiative de la Préfecture de la Moselle et en collaboration avec la Croix Blanche de Metz, la commune de Coincy a organisé le 11 mai dernier une action de sensibilisation aux gestes qui sauvent en premiers secours.

Cette information s'adressait aux administrés de COINCY. 15 personnes ont bénéficié de cette formation de base dans une ambiance studieuse mais néanmoins détendue.

Nous remercions ces participants volontaires.

Pour plus d'information : www.croixblanchemetz.fr



Réglementation routière

Des riverains nous signalent régulièrement que des véhicules entrent dans le village par la rue de Colombey alors qu'elle est interdite et en sens unique. Cette manœuvre est non seulement inadmissible mais surtout dangereuse.

Pour rappel, en haut de la rue de Colombey : un panneau d'interdiction de tourner à gauche sur la RD4, un panneau sens interdit et une ligne blanche continue sur la RD4. Sont concernés des gens de passage mais aussi, et cela est prouvé, des habitants du village.

Nous vous demandons de bien vouloir respecter la signalisation routière conformément au code de la route.

Autres rappels :

- la traversée du village est limitée à 30 km/h.
 - un arrêté municipal régit le stationnement sur la rue Principale des fourgons utilitaires (sauf sur le parking nouvellement créé).
 - stationnement : rue principale des marquages zébra blancs ont été signalés pour la sécurité.
- Merci de les respecter.



Recensement 2019

Nous remercions les habitants de la commune pour l'excellent accueil réservé à l'agent recenseur, Mme Cathie Zimmermann. Celle-ci n'a pas ménagé sa peine ce qui a permis de recenser toutes les habitations à l'exception d'une seule. A l'issue de ce recensement efficace l'INSEE a noté la présence de 324 habitants dans la commune.

Fête des voisins

Comme il est de tradition, la fête des voisins s'est déroulée dans la bonne humeur autour de délicieuses tartes flambées en particulier préparées sur place par une sympathique habitante. Il s'agit là d'un moment privilégié où les habitants peuvent échanger en toute convivialité.



Etat civil

Nous vous faisons part de deux nouvelles naissances dans la commune de Coincy au premier semestre 2019 :

- **Mila COIZET**, née le 14 février,
- **Chloé, Lucie, Morgane PIDOLLE JOLLY**, né le 27 février.

Nous leur souhaitons la bienvenue dans notre village et adressons nos félicitations aux heureux parents.

Randonnée Coincy

En janvier 2019, Monsieur Jean Luc Marchal nous a proposé d'accompagner bénévolement une activité de randonnée pédestre dans un cadre amical et convivial.

Ces sorties randonnées se font le mardi après-midi, sur des parcours d'environ 10 km, autour de Coincy mais aussi dans la région proche avec un co-voiturage pour se déplacer. Cette initiative a rencontré un franc succès puisque, depuis le 6 mars, il y a eu 13 sorties pour un total de 147 kilomètres et une moyenne de 10 participants. Pour certains, cela contribue à une découverte de chemins inexplorés près de chez soi.

Merci Jean Luc et Marie Claude !

Pour plus d'information : mclaude.marchal@orange.fr



Raid Amazones

Notre village était représenté cette année au Raid des Amazones 2019 qui avait lieu au Sri Lanka, grâce à la participation de Marie-Françoise Delhomme de Coincy de l'équipe des "Yassas". Ce raid sportif, 100% féminin et solidaire leur a permis de se dépasser et de vivre une expérience humaine inoubliable.

Au volet sportif s'ajoutait le volet humanitaire. Les participantes ont apporté du matériel scolaire sur place, soutenu une association locale "Reconstruire et Vivre", mais aussi levé des fonds auprès de sponsors pour l'association mosellane "Les amis de Gandiol" qui vont permettre d'ouvrir une troisième salle de classe dans le village de Gandiol, au Sénégal.

Un grand bravo aux participantes pour cette belle démarche sportive et solidaire !



Coincy a du talent : Vous vous engagez vous aussi dans un projet exceptionnel, sportif, culturel, humanitaire ou autre ?

Merci d'en informer votre équipe municipale afin que ce journal communal s'en fasse l'écho.

Abonnement aux informations de la mairie

Si vous souhaitez être informés par e-mail des informations de la mairie de Coincy (conseils municipaux, informations, bulletins municipaux ...), vous pouvez transmettre votre adresse e-mail à la mairie ou envoyer un message à l'adresse mail suivante : mairie.coincy57@orange.fr.

De la même manière, si vous souhaitez vous désabonner des informations de la mairie par e-mail, il suffit de nous l'indiquer à la même adresse.

De plus, la mairie envoie régulièrement des informations utiles via l'application « PanneauPocket » que vous pouvez télécharger gratuitement sur votre Smartphone. N'hésitez pas à mettre Coincy en commune favorite !

OFFERT PAR VOTRE MAIRIE

Le nouveau lien entre vous et nous



PanneauPocket,
TÉLÉCHARGEZ
GRATUITEMENT
L'APPLICATION



Restez
INFORMÉ
PRÉVENU
ALERTÉ



NOUVEAU

Mairie de Coincy
1, place de la Mairie
57530 COINCY
<http://mairie-de-coincy.e-monsite.com>

Tél : 03 87 76 75 50
Mail : mairie.coincy57@orange.fr
Horaires d'ouverture : lundi (8 h à 10 h et de 17 h à 19 h),
mercredi (17 h à 19 h), vendredi (10 h à 12 h)